

■ **Centralor SA**, à Fribourg, gestion d'un patrimoine immobilier, acquisition, vente et courtage de biens immobiliers, etc. (FOSC du 16.10.2001, p. 8065). Selon procès-verbal authentique de l'assemblée générale extraordinaire du 10.06.2002 et contrat de fusion du 10.06.2002, la société est dissoute sans liquidation, au sens de l'article 748 CO, par le fait que Parvico SA, à Fribourg, en reprend l'actif et le passif.
Journal no 1367 du 28.06.2002
(00542698 / CH-217.0.131.942-1)